



DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Affiché le 30/09/2024

Communauté de Communes du Pays des Paillons

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : Avenant n°1 au marché « Gestion des encombrants et des déchets issus des collectes sélectives – lot 6 réception et évacuation des emballages ménagers recyclables et des papiers » n°20210628-L6

Délibération n° 24 09 09

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-six septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le vendredi vingt septembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.

Etaient présents : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Sandrine Barralis, Michèle Maurel, Lykke Saviane, Nadine Ezingear, Nicole Colombo, Marie-Thérèse Barrios-Breton, Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Gérard Branda par Madame Sandrine Barralis, Monsieur Jean-Marc Rancurel par Madame Germaine Millo, Madame Martine Brun par Monsieur Maurice Lavagna, Monsieur Alain Alessio par Madame Nicole Colombo, Monsieur Gérard De Zordo par Monsieur Francis Tujague, Monsieur Alain Michellis par Madame Lykke Saviane, Monsieur Armand Gasiglia par Madame Nadine Ezingear, Monsieur Jean-Claude Vallauri par Monsieur Pierre Donadey.

Absent : Monsieur Gérard Saramito.

Madame Béatrice Ellul a été nommée secrétaire de séance.

Considérant que le marché « Gestion des encombrants et des déchets issus des collectes sélectives – lot 6 réception et évacuation des emballages ménagers recyclables et des papiers » a été attribué par délibération n°21 09 21 du 30 septembre 2021 à l'entreprise Enso (Contes),

Considérant que ce marché a été attribué sans minimum et sans maximum pour une durée d'un an reconductible trois fois,

Considérant la demande de cession de marché de l'entreprise Enso en faveur de l'entreprise Enso Côte d'Azur en raison d'une restructuration géographique,

Considérant qu'Enso Côte d'Azur bénéficiera sur le site de Contes de l'ensemble des moyens matériels et humains affectés à l'activité,

Vu les articles L. 2194-1 4° et R 2194-6 2° du Code de la commande publique autorisant la modification d'un marché lorsqu'un nouveau titulaire se substitue au titulaire initial dans le cas d'une cession du marché, à la suite d'une opération de restructuration du titulaire initial,

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter un avenant n°1 au marché « Gestion des encombrants et des déchets issus des collectes sélectives – lot 6 réception et évacuation des emballages ménagers recyclables et des papiers » afin de prendre en compte la cession du marché à Enso Côte d'Azur.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur Cyril PIAZZA, Président, après en avoir délibéré,

- **Autorise le Président** à signer cet avenant avec Enso,
- **Autorise le Président** à accomplir toutes les formalités et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 27

Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Sandrine Barralis, Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingear, Monsieur Alain Michellis Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo

Contre : /

Abstention : /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
B. ELLUL

LE PRÉSIDENT
C. PIAZZA